

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 36/013/2006 – ÉFAI

Londres, le 28 septembre 2006

AU 259/06 CRAINTES POUR LA SECURITE / MENACES DE MORT

HAÏTI **Evel Fanfan (h), avocat défenseur des droits humains et président de l'Association des universitaires motivés pour une Haïti de droit (AUMOHD)**
son épouse et ses enfants
Colin Reginal (h), secrétaire exécutif adjoint de l'AUMOHD
les autres membres de l'AUMOHD
les membres du Conseil communautaire de droits humains de Grand Ravine (CCDH-GR)

Personne tuée :
Bruner Esterne (h), coordonnateur du CCDH-GR

Evel Fanfan, avocat et président d'une organisation de défense des droits humains, a reçu des menaces de mort. Celles-ci interviennent à la suite de l'assassinat d'un autre défenseur des droits humains, qui a été témoin d'une tuerie qui aurait été perpétrée par un groupe armé avec l'aide de policiers. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité d'Evel Fanfan et de ses proches. Les membres de son organisation et les habitants du voisinage pourraient également être en grand danger.

Bruner Esterne, coordonnateur du Conseil communautaire de droits humains de Grand Ravine (CCDH-GR), a été abattu par trois inconnus le 21 septembre. Quelques heures plus tard, Evel Fanfan, avocat défenseur des droits humains et président de l'Association des universitaires motivés pour une Haïti de droit (AUMOHD), rassemblement d'organisations dont le CCDH-GR est membre, a reçu un appel téléphonique menaçant d'un homme disant s'appeler « Jeanjean ». Celui-ci lui a demandé s'il avait entendu parler de l'assassinat de Bruner Esterne et lui a dit que les gens qui parlaient trop le « *paieraient* ».

L'assassinat de Bruner Esterne pourrait être lié au fait qu'il a été témoin, le 20 août 2005, d'une tuerie qui aurait été perpétrée par des membres d'un groupe armé, avec l'aide de certains policiers, semble-t-il. Plus de 20 personnes ont été tuées au cours de cette attaque, qui a eu lieu lors d'un match de football, à Martissant, quartier pauvre de la banlieue sud de Port-au-Prince, la capitale. Le lendemain, à Grand Ravine, un quartier voisin, des dizaines de maisons ont été incendiées, dont celle de Bruner Esterne. Le 6 juillet 2006, 21 personnes ont perdu la vie lors d'une attaque similaire, toujours à Grand Ravine. Bruner Esterne a été tué alors qu'il revenait des locaux de l'AUMOHD, où il avait participé à une réunion organisée dans le but d'évoquer ces homicides.

Evel Fanfan et sa femme, également membre de l'AUMOHD, ont deux enfants âgés de sept et cinq ans. Evel Fanfan comme son épouse avaient travaillé en étroite collaboration avec Bruner Esterne pour que justice soit rendue aux habitants de leur quartier qui ont été tués lors des deux attaques et dont les maisons ont été réduites en cendres. Quelques jours après la mort de Bruner Esterne, Evel Fanfan a donné une interview sur les ondes de la radio nationale et a condamné son assassinat. Colin Reginal, secrétaire exécutif adjoint de l'AUMOHD et proche collaborateur de Bruner Esterne, est également en grand danger.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 6 juillet 2006, 21 personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées dans le quartier de Grand Ravine, au cours d'une attaque perpétrée par une bande armée dénommée *Lame Ti machèt* (Armée de petites machettes). Le 20 août 2005, des membres de la même bande et un groupe de policiers, se disant à la recherche de « bandits », ont interrompu un match de football dans le quartier voisin de Martissant. Ils ont tué plus de 20 personnes et en ont blessé plusieurs autres. Dans les deux cas, les maisons d'habitants du

quartier ont ensuite été incendiées. Le CCDH-GR a été fondé avec l'aide de survivants et de familles de victimes de la tuerie du 20 août.

La violence armée est monnaie courante en Haïti et chaque jour ou presque, des groupes armés illégaux ou des bandes commettent des homicides. Amnesty International a demandé aux autorités haïtiennes de mettre en place un vaste programme de désarmement afin de limiter les violences.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité d'Evel Fanfan, de Colin Reginal et de leurs proches, ainsi que des membres de l'AUMOHD et des habitants de Grand Ravine évoqués plus haut ;
- exhortez les autorités à faire bénéficier ces personnes et leurs proches d'une protection adaptée et à garantir leur sécurité, conformément à leurs souhaits ;
- priez les autorités de mener sans délai des investigations approfondies et impartiales sur les menaces de mort dont Evel Fanfan a fait l'objet, d'en rendre les conclusions publiques et de déférer à la justice les responsables présumés ;
- exhortez-les également à mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et impartiale sur l'assassinat de Bruner Esterne, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés ;
- engagez-les à diligenter des investigations approfondies et impartiales sur les homicides et incendies des 20 et 21 août 2005 et du 6 juillet 2006 à Martissant et Grand Ravine, d'en publier les conclusions et de déférer à la justice les responsables présumés ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Président de la République :

Monsieur René García Préval

Président de la République d'Haïti,

Palais National, Champ de Mars, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : + 509 228 2396

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Premier ministre :

Monsieur Jacques Édouard Alexis

Premier ministre

Ministère de l'Intérieur, Villa d'Accueil, Delmas 60, Musseau, Port-au-Prince, HAÏTI (W.I.)

Fax : + 509 249 5561

Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre,

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti :

Mario Andresol

Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti

Grand Quartier Général de la police, 12 rue Oscar Pacot, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : + 509 245 7374

Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général,

Ministre de la Justice :

Monsieur René Magloire

Ministre de la Justice, 19 Avenue Charles Sumner, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : + 509 245 0474

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Représentant spécial des Nations unies :

Mr Edmont Mulet

Special Representative of the Secretary-General

United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)

385, Ave. John Brown, Bourdon, B.P. 557, Port-au-Prince, Haïti (W.I.)

Fax : + 509 244 3512

Formule d'appel : *Dear Special Representative Mulet, / Monsieur le Représentant spécial,*

Organisation de défense des droits humains :

Association des Universitaires Motivés pour une Haïti de Droit

181, Autoroute de Delmas, Port-au-Prince, Haïti

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 NOVEMBRE 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*